

DEL2020100801

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 du mois d'octobre à 10 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD du Payré, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU. Madame Guylaine GILLEREAU Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Madame Déborah BOTTER.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON , Monsieur Dominique BERNARD

Pouvoir : Monsieur Patrick VILLALON donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU,

Convocation du 2 octobre 2020

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Suffrages exprimés : 9

QUORUM : 6

1) CCAS/ ADMINISTRATION – Vote du règlement intérieur

Madame la Vice-Présidente fait lecture du règlement intérieur joint en annexe.

Elle invite les administrateurs à exposer leurs éventuelles remarques sur ce document.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité

DECIDE :

1°) d'approuver le règlement intérieur du CCAS tel que présenté.

2°) d'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer tout document relatif à cette affaire

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le

The logo for SLO (Système de Lutte Obligatoire) is displayed in blue and red.

ID : 085-268500600-20201009-DEL2020100801-DE

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 9 octobre 2020
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 9 octobre 2020
après transmission en Sous-Préfecture

DEL2020100801

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 du mois d'octobre à 10 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD du Payré, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU. Madame Guylaine GILLEREAU Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Madame Déborah BOTTER.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON , Monsieur Dominique BERNARD

Pouvoir : Monsieur Patrick VILLALON donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU,

Convocation du 2 octobre 2020

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Suffrages exprimés : 9

QUORUM : 6

2) CCAS/ ADMINISTRATION – Mise en place de commissions consultatives

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée qu'elle souhaite mettre en places des commissions pour étudier en amont certaines questions des conseils d'administration.

Ces commissions de travail permettront d'examiner les affaires qui semblent devoir faire l'objet d'études préalables.

Il convient de préciser pour chaque commission :

- l'objet précis des études qui lui seront confiées,
- sa durée
- sa composition
- ses modalités de fonctionnement
- ses attributions

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité

DECIDE :

1°) d'approuver la mise en place d'une commission finances et d'une commission de l'action sociale. D'autres commissions pourront être installées.

2°) que les commissions sont constituées pour la durée du mandat ; des agents, des experts, des personnes qualifiées ou des représentants d'organisme extérieur peuvent être invités

3°) que la commission finances de l'EHPAD sera composée de :

- Monsieur Patrick VILLALON,
- Madame Guylaine GILLEREAU,
- Madame Liliane ROBIN,
- Monsieur Dominique BERNARD,
- Madame Catherine GARANDEAU
- La direction de l'EHPAD.

Elle traitera des finances propre aux finances de l'EHPAD.

4°) que la commission sociale sera composée de :

- Monsieur Patrick VILLALON,
- Madame Guylaine GILLEREAU,
- Madame Liliane ROBIN,
- Monsieur Dominique BERNARD,
- Madame Catherine GARANDEAU
- Madame Nadia PETIT
- Monsieur Roland ROBIN
- Madame Bénédicte BRETECHE
- Madame Déborah BOTTER
- Monsieur Didier SIONNEAU
- La direction du CCAS

La commission traitera des affaires sociales telles que l'ABS et les actions qui en découleront, les subventions aux associations.

5°) que les commissions se réuniront sur invitation du CCAS ou de l'EHPAD à chaque fois qu'il sera nécessaire.

6°) que quelles qu'elles soient, les commissions ne pourront pas avoir de rôle décisionnel, mais simplement un rôle préparatoire aux décisions qui relèveront en dernier ressort du conseil d'administration.

7°) d'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer tout document relatif à cette affaire

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 9 octobre 2020
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 9 octobre 2020
après transmission en Sous-Préfecture

DEL2020100801

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 du mois d'octobre à 10 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD du Payré, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU. Madame Guylaine GILLEREAU Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Madame Déborah BOTTER.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON , Monsieur Dominique BERNARD

Pouvoir : Monsieur Patrick VILLALON donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU,

Convocation du 2 octobre 2020
Nombre de membres : 11
Présents : 8
Suffrages exprimés : 9
QUORUM : 6

3) CCAS/ FINANCES – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2020

Madame la Vice-Présidente présente l'ensemble des associations qui ont sollicité le centre communal d'action social en vue de l'obtention d'une subvention.

Les membres du CCAS ont débattu sur la répartition des aides qu'ils attribueraient aux associations.

En tenant compte de l'intérêt communal, des observations émises par les membres, il a été décidé d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivantes :

- Le Panier talmondais : 1 400€
- La Banque alimentaire de Vendée : 300€
- Les restos du Coeur : 300 €
- Le Secours catholique : 400 €
- Le Secours populaire : 200 €
- SOS Femmes Vendée : 600 €

- Cent pour 1 : 300 €
- FAVEC 85 : 50 €
- Vacances et Familles : 300 €

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité

DECIDE :

- 1°) attribuer les subventions aux associations pour l'année 2020, telles que proposées ci-dessus
- 2°) d'autoriser le Président ou la vice-présidente à signer tout document relatif à cette affaire

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 9 octobre 2020
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 9 octobre 2020
APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DEL2020100804

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 du mois d'octobre à 10 heures 30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni à l'EHPAD du Payré, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de sa vice-présidente Catherine GARANDEAU.

Etaient présents : Madame Catherine GARANDEAU, Monsieur Roland ROBIN,, Madame Bénédicte BRETECHE, Monsieur Didier SIONNEAU. Madame Guylaine GILLEREAU Madame Nadia LEPETIT, Madame Liliane ROBIN, Madame Déborah BOTTER.

Etaient absents excusés : Monsieur Maxence de RUGY, Monsieur Patrick VILLALON , Monsieur Dominique BERNARD

Pouvoir : Monsieur Patrick VILLALON donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU,

Convocation du 2 octobre 2020

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Suffrages exprimés : 9

QUORUM : 6

4) CCAS/LOGEMENT – Animations à l'EHPAD

Les locataires des résidences Pierre Cloutour peuvent participer aux animations proposées quotidiennement par l'EHPAD.

Aujourd'hui, chaque locataire se voit rajouter 10 euros au montant de son loyer qu'il participe ou non à ces animations. (*Délibération du 20 septembre 2018*).

La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser les animations sur la période mars à octobre.

C'est pourquoi, il est proposé aux administrateurs de restituer 80€ à chaque locataire de Pierre Cloutour (période mars à octobre inclus).

L'avenir étant incertain, il est proposé aux administrateurs d'enlever ces 10€ du montant de leurs loyers à compter du mois de novembre et jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité

DECIDE :

1°) d'autoriser la restitution de 70 € à chacun des neuf locataires des résidences Pierre Cloutour pour la période de mars à octobre 2020 et de modifier les montants des loyers à compter du 1^{er} novembre 2020 jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 9 octobre 2020
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 9 octobre 2020
APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE